

Généralités

La Géorgie est située dans la région transcaucasienne, où plus de 30 % des sols se trouvent en zone montagneuse. Le mode d'élevage est presque exclusivement extensif ; les éleveurs possèdent généralement de trois à cinq grands ruminants, ou jusqu'à 300 petits ruminants. La majorité des moutons appartiennent à la race géorgienne « tushuri », caractérisée par sa résistance aux maladies, par sa capacité d'adaptation aux conditions montagnardes locales et par sa viande très parfumée. Le reste du cheptel ovin est essentiellement de race « imeruli », une autre race autochtone. Ces animaux sont plus petits et moins gras. C'est la race imeruli qui est apparue dans la légende de la Toison d'Or, dans la mythologie grecque.

En Géorgie les troupeaux sont souvent très importants en termes d'effectifs et les éleveurs effectuent une transhumance saisonnière sur de longues distances afin d'exploiter au mieux les pâtures. Cette migration du cheptel est une caractéristique importante de la culture traditionnelle et de la vie économique du pays. Environ 70 % des petits ruminants (soit 700 000 têtes de bétail) et environ 10 % des grands ruminants (soit 100 000 têtes de bétail) se déplacent vers des pâtures saisonnières. Il existe deux destinations traditionnelles en Géorgie : certains troupeaux gagnent les pâtures d'été dans la région du Grand Caucase, au nord, tandis que d'autres se dirigent vers le Petit Caucase, au sud-ouest (Fig. 1). La transhumance de printemps commence au milieu du mois d'avril et dure jusqu'à mi-juin ; celle d'automne commence dans la seconde moitié de septembre et se termine fin novembre. Pendant 10 à 20 jours, les animaux parcourent des distances de 150 à 300 kilomètres. Un troupeau moyen est surveillé par cinq ou six bergers.



Fig. 1 – Carte des voies de transhumance et des points de surveillance vétérinaire

Le besoin de points de surveillance vétérinaire

L'élevage d'animaux, et en particulier celui des ovins, s'est intensifié en Géorgie ces dernières années à cause d'une plus grande capacité d'exportation, ce qui permet aux propriétaires d'animaux de dégager de bons revenus.

Le gouvernement de Géorgie soutient le développement du secteur de l'élevage en proposant une vaccination gratuite des animaux contre les principales maladies transfrontalières. Cette vaccination est financée par l'État. Les maladies endémiques de la région transcaucasienne, entre autres la fièvre aphteuse, la dermatose nodulaire contagieuse, la peste des petits ruminants, la clavelée et la variole caprine, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, la piroplasmose, la babésiose et la théileriose représentent une menace pour le développement du secteur de la production animale. Ces maladies pourraient facilement pénétrer en Géorgie ou s'y propager par le biais de la transhumance saisonnière. Pour prévenir ces maladies à transmission vectorielle, les propriétaires d'animaux avaient l'habitude de traiter les ovins dans des bassins qu'ils fabriquaient eux-mêmes, mais les pratiques de biosécurité étaient médiocres. Par ailleurs, les instructions concernant les acaricides étaient peu suivies, le traitement était donc inadapté et l'environnement s'en trouvait pollué (Fig. 2).



Fig. 2 – Ancien bassin de déparasitage ©Tea Shvelidze/Agence nationale de l'alimentation, Géorgie

Le contrôle des mouvements des animaux, y compris les migrations saisonnières, relève de la responsabilité des Services vétérinaires de l'Agence nationale de l'alimentation. Ainsi, avec l'aide financière de l'État, le projet [ALCP \(Alliances Caucasus Programme\)](#) a bâti une série de points de surveillance vétérinaire le long des voies de transhumance. Ces points de surveillance vétérinaire – désignés désormais sous le nom de « points de sécurité

biologique» – ont pu être créés grâce au financement octroyé par la [Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse](#), et ont été mis en place par [MercyCorps Géorgie](#).

Objectifs de la mise en place de points de surveillance vétérinaire :

- améliorer les conditions de bien-être des animaux pendant leur déplacement le long des voies de migration (fourniture de points d'eau, aménagement de zones de repos, etc.) ;
- surveiller la santé des animaux pendant le trajet ;
- sensibiliser les propriétaires des animaux à différents sujets (santé et bien-être du bétail, identification et consignation des bêtes, etc.) ;
- traiter les animaux contre les vecteurs pour réduire les effets néfastes des parasites externes.

Le but suprême est d'augmenter la productivité du bétail en Géorgie et son potentiel à l'exportation.

L'emplacement de chaque point de surveillance vétérinaire a été choisi après consultation des intervenants concernés, notamment l'association des bergers de Géorgie, les spécialistes de l'élevage et les municipalités locales.

Actuellement, cinq points de surveillance vétérinaire fonctionnent le long des voies de transhumance, et il en reste un sixième à installer.

Description des points de surveillance vétérinaire

Un point de surveillance vétérinaire est une installation bétonnée, avec des clôtures métalliques, comportant deux espaces bien distincts pour les grands et les petits ruminants. Les deux espaces disposent d'enclos isolés, de zones de traitement et de zones de repos pour le bétail (Fig. 3).



Fig. 3 – Point de surveillance vétérinaire (Point de sécurité biologique)

Les points de surveillance vétérinaire fonctionnent de manière saisonnière, pendant la période de transhumance. Les petits ruminants sont traités par immersion dans un bassin où ils nagent librement et baignent dans un acaricide, alors que les grands ruminants sont conduits dans un couloir où ils sont douchés avec le produit (Figs. 4 et 5).



Figs. 4 et 5 – Traitement des animaux contre les vecteurs ©Tea Shvelidze/Agence nationale de l'alimentation, Géorgie



Un partenariat entre le secteur public et le secteur privé

Le traitement administré au niveau du point de surveillance vétérinaire ne coûte rien aux propriétaires des animaux qui conduisent eux-mêmes les bêtes tout au long de la procédure, selon le principe du libre-service. Un vétérinaire et un technicien de l'État travaillent en journée et leurs responsabilités sont les suivantes :

- préparer la solution acaricide
- surveiller la santé et le bien-être des animaux

- enregistrer les données relatives aux déplacements des animaux
- délivrer pour chaque animal une carte confirmant l'administration du traitement
- assurer le nettoyage/la désinfection/la gestion des déchets
- fournir aux propriétaires d'animaux des aiguillons pour l'immersion et tout autre équipement nécessaire
- informer les propriétaires d'animaux des procédures de traitement et des précautions de sécurité.

Les propriétaires des animaux ont quant à eux les responsabilités suivantes :

- indiquer le nombre exact d'animaux
- fournir au vétérinaire les données précises sur la santé du troupeau
- s'assurer que les animaux sont traités sans courir de risque, conformément aux principes de base du bien-être animal
- confirmer que les animaux ont bel et bien reçu le traitement, signature à l'appui.

La préservation de l'environnement et l'élimination des déchets

Les acaricides peuvent polluer les sols et les eaux souterraines. Pour éviter ce problème, le processus d'élimination des déchets fait l'objet d'une attention toute particulière. Après utilisation, la solution acaricide est déversée dans des citernes (réservoirs septiques), d'où elle est ensuite extraite par aspiration pour être traitée par une entreprise sous-traitante, dans le strict respect des lois de protection de l'environnement de Géorgie.

Les prochains objectifs

Les points de surveillance vétérinaire représentent une occasion éventuelle d'augmenter l'efficacité des Services vétérinaires de l'État en leur permettant de réaliser des inspections ciblées et de contrôler les risques pathologiques à des endroits spécifiques de manière rentable.

À l'avenir, les points de surveillance vétérinaire devraient normalement avoir d'autres fonctions, comme celles de la vaccination, des prélèvements et de l'identification des animaux. Ces points de surveillance vétérinaire permettraient aussi de vérifier que les propriétaires d'animaux participent aux enquêtes CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques) et à la surveillance participative.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2018.2.2878>

AUTOUR DU MONDE

HISTOIRES À SUCCÈS

Des points de surveillance vétérinaire sur les voies de transhumance en Géorgie

MOTS-CLÉS

#Alliances Caucasus Programme (ALCP), #Caucase, #Géorgie, #partenariat public/privé, #point de surveillance vétérinaire, #transhumance

AUTEURS

Lasha Avaliani, Délégué de la Géorgie auprès de l'OIE ; Chef du Service vétérinaire de l'Agence nationale de l'alimentation, Ministère de l'Agriculture et de la Protection de l'Environnement de Géorgie

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



© Stephanie Leix - Unsplash

